

COUR D'APPEL DE CAEN
Service régional de coordination des collaborateurs de justice (SERCOJ)
Mission contrôle des experts

Palais de justice. Place Gambetta CS 35015 14050 Caen cedex 4
téléphone : 02 31 30 81 02 / télécopie : 02 31 30 70 50
messagerie : experts.ca-caen@justice.fr

COMPTE RENDU ANNUEL DE L'ACTIVITÉ D'EXPERT.E DE JUSTICE (CRAA)

DE [indiquer le nom de l'expert.e traduct.rice.eur et/ou interprète, précédé de la civilité applicable] : **M**

EXPERT.E TRADUCT.RICE.EUR et/ou INTERPRÈTE (indiquer la ou les langues) :

au cours de l'année (indiquer l'année civile écoulée concernée par le compte rendu d'activité) :

Conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004, chaque expert.e doit faire parvenir **DE SA PROPRE INITIATIVE** ce **COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ (CRAA)**, au plus tard pour le **1^{er} mars**, de préférence par voie de messagerie électronique, **au service dont les coordonnées sont mentionnées en tête du présent document**, après que chacune de ses rubriques ait été remplie avec soin.

Adresse(s) (à compléter dans le cas où il y a lieu à une modification de(s) (l')adresse(s) mentionnée(s) sur la liste annuelle des experts que l'expert.e doit consulter pour vérification) :

Téléphone(s) (à compléter dans le cas où il y a lieu à une modification (du)(des) numéro(s) mentionné(s) sur la liste annuelle des experts que l'expert.e doit consulter pour vérification) :

Messagerie : (à compléter dans le cas où il y a lieu à une modification de l'adresse de messagerie mentionnée sur la liste annuelle des experts que l'expert.e doit consulter pour vérification . **ATTENTION** : toute mention d'une adresse de messagerie emporte acceptation par l'expert.e qu'il soit correspondu avec elle.lui par voie électronique) :

IMPORTANT :

Conformément aux dispositions de l'article 23 du décret du 23 décembre 2004, le présent CRAA comporte trois parties :

- 1°) l'état déclaratif des **missions judiciaires terminées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile écoulée**
- 2°) l'état déclaratif des **missions judiciaires de traduction en cours à la date d'établissement du présent état**
- 3°) l'état déclaratif des **formations suivies par l'expert.e au cours de l'année civile écoulée**

AVERTISSEMENT : utiliser exclusivement ce document, sans aucune reproduction, conversion ni modification. Si vous rencontrez des difficultés pour y entrer vos données, enregistrer le fichier .doc sur votre PC avant de le compléter puis l'enregistrer et de nous le transmettre

1°) ÉTAT DES MISSIONS JUDICIAIRES EFFECTUÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE ÉCOULÉE

Aux termes de l'article 14 du décret du 23 décembre 2004, la réinscription sur une liste d'experts est appréciée notamment au regard de la ponctualité avec laquelle l'expert s'acquitte de ses obligations dans l'exécution de ses missions

1° - A) MISSIONS JUDICIAIRES D'INTERPRÉTATION (pour les experts inscrits dans plusieurs langues, établir un tableau par langue)

autorité ou juridiction mandante	références judiciaires de l'affaire	date de la décision ayant saisi l'expert.e (réquisition ou autre à préciser)	date(s) d'exécution de la mission	observations complémentaires que l'expert.e souhaite porter à la connaissance du service chargé du contrôle des experts (*) (*) préciser le cas échéant, en regard de la mission concernée, les difficultés rencontrées quant au paiement des frais et honoraires
Note importante : seules les missions confiées par une autorité judiciaire ou un service délégataire ou agissant pour le compte de celle-ci (police, gendarmerie, douanes...) sont soumises à l'obligation de compte-rendu annuel. Vous pouvez toutefois, si vous le souhaitez, faire figurer dans l'annexe figurant en fin du présent compte-rendu annuel d'activité un descriptif des missions extrajudiciaires qui vous ont été confiées (notaires, consulats, avocats, associations, requérants divers...)				

(veiller à utiliser **une ligne de tableau par mission** / tabuler pour créer des lignes supplémentaires)

1° - B) MISSIONS JUDICIAIRES DE TRADUCTION (pour les expert(e)s inscrit(e)s dans plusieurs langues, établir un tableau par langue)

autorité ou juridiction mandante	références judiciaires de l'affaire	date de la décision ayant saisi l'expert.e (réquisition ou autre à préciser)	indiquer des durées et non des dates		observations complémentaires que l'expert.e souhaite porter à la connaissance du service chargé du contrôle des experts (*)
			délai imparti pour l'exécution de la mission	délai d'exécution de la mission	
(*) préciser le cas échéant, en regard de la mission concernée, les difficultés rencontrées quant au paiement des frais et honoraires					
Note importante : seules les missions confiées par une autorité judiciaire ou un service délégataire ou agissant pour le compte de celle-ci (police, gendarmerie, douanes...) sont soumises à l'obligation de compte-rendu annuel. Vous pouvez toutefois, si vous le souhaitez, faire figurer dans l'annexe figurant en fin du présent compte-rendu annuel d'activité un descriptif des missions extrajudiciaires qui vous ont été confiées (notaires, consulats, avocats, associations, requérants divers...)					

(veiller à utiliser **une ligne de tableau par mission** / tabuler pour créer des lignes supplémentaires)

2°) ÉTAT DES MISSIONS JUDICIAIRES DE TRADUCTION EN COURS À LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT ÉTAT

autorité ou juridiction mandante	références judiciaires de l'affaire	date de la décision ayant saisi l'expert.e (réquisition ou autre à préciser)	délai imparti pour l'exécution de la mission (indiquer des durées et non des dates)	observations complémentaires que l'expert.e souhaite porter à la connaissance du service chargé du contrôle des experts
Note importante : seules les missions confiées par une autorité judiciaire ou un service délégataire ou agissant pour le compte de celle-ci (police, gendarmerie, douanes...) sont soumises à l'obligation de compte-rendu annuel. Vous pouvez toutefois, si vous le souhaitez, faire figurer dans l'annexe figurant en fin du présent compte-rendu annuel d'activité un descriptif des missions extrajudiciaires qui vous ont été confiées (notaires, consulats, avocats, associations, requérants divers...)				

(veiller à utiliser **une ligne de tableau par mission** / tabuler pour créer des lignes supplémentaires)

3°) FORMATIONS SUIVIES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE ÉCOULÉE [joindre tout justificatif utile de la participation (à la) (aux) formation(s) concernée(s)]

En cas de transmission électronique du présent état, ces documents seront scannés et annexés à votre envoi en pièce(s) jointe(s), éventuellement après compression.

A titre exceptionnel, si le volume des documents justificatifs excède la taille admise par votre messagerie ou la nôtre, vous pouvez nous les faire parvenir par courrier à l'adresse mentionnée en tête du présent

intitulé de la formation	durée de la formation	désignation (et coordonnées s'il ne s'agit pas de l'UNETICA ou de la compagnie des experts près la cour d'appel de Caen) de l'organisme ayant dispensé la formation	observations complémentaires que l'expert.e souhaite porter à la connaissance du service chargé du contrôle des experts

(veiller à utiliser **une ligne de tableau par formation** / tabuler pour créer des lignes supplémentaires)

4°) RAPPEL des obligations d'indépendance, d'impartialité, fiscales et sociales, et couverture des risques liés à l'activité expertale

Statut social et n° de SIRET sous lequel est exercée l'**activité expertale EXTRAJUDICIAIRE**:

Organisme social collecteur des cotisations afférentes aux produits de l'**activité expertale EXTRAJUDICIAIRE**:

Régime fiscal sous lequel sont déclarés les produits de l'**activité expertale EXTRAJUDICIAIRE** :

Avez-vous souscrit une assurance garantissant le risque **responsabilité** lié à l'activité expertale?

Des éléments nouveaux sont-il survenus au cours de la dernière année civile quant à ce que vous avez déclaré lors de votre demande d'inscription ou de réinscription au regard de votre statut d'indépendance et de la prévention du risque de conflit d'intérêts? (si OUI, préciser éventuellement lesquels)

ANNEXE : DÉCLARATION FACULTATIVE DES TRAVAUX EXTRAJUDICIAIRES (supprimer ou rayer en l'absence d'utilisation de cette formule de déclaration facultative)

Note importante :

- seules les missions confiées par une autorité judiciaire ou un service délégataire ou agissant pour le compte de celle-ci (police, gendarmerie, douanes...) sont soumises à l'obligation de compte-rendu annuel. Vous pouvez toutefois, si vous le souhaitez, faire figurer dans la présente annexe un descriptif des missions que vous avez exécutées comme vous ayant été confiées, à raison de votre qualité d'expert judiciaire, par des notaires, des huissiers de justice, etc... ou en vue de la production de pièces en justice ou devant des services administratifs
- pour les experts inscrits dans plusieurs langues, établir un tableau par langue

qualité du demandeur (particulier, huissier de justice, notaire, avocat, association, etc...)	nature de la mission (traduction ou interprétation)	nature des documents traduits (p. ex. acte de naissance, jugement, etc...) ou lieu et nature des missions d'interprétation	date(s) d'exécution	observations complémentaires que l'expert.e souhaite porter à la connaissance du service chargé du contrôle des experts

(veiller à utiliser **une ligne de tableau par mission** / tabuler pour créer des lignes supplémentaires)

Fait a

, le

202

Signature (et cachet) de l'expert.e

L'expert.e transmettant son CRAA par voie électronique et ne disposant pas d'un logiciel de signature électronique peut :

1) imprimer et scanner cette dernière page une fois datée et signée pour la joindre à son rapport transmis par voie électronique

2) nous faire parvenir à l'adresse mentionnée en tête du présent un courrier écrit de sa main, daté et signé par elle.lui, attestant qu'elle.il est bien la.le signataire du CRAA expédié par mail, avec copie du mail de transmission